



Chère Ti-Lilly,

Chaque enfant qui meurt laisse une cicatrice au cœur. Ta mort a creusé un profond sillon dans le cœur de notre société. As-tu entendu les nombreux hommages qui t'ont été rendus? As-tu vu la montagne de toutous déposés pour toi, petit ange? Ta mort a provoqué une profonde remise en question sur le respect des droits de l'enfant et la protection de la jeunesse. Au fil des jours, je suivais cette macabre actualité. La colère, la honte et la peine ne me quittaient pas. Je n'en pouvais plus des hypothèses émises goutte à goutte pour tenter d'expliquer ton départ de cette terre. Honnêtement, j'ai parfois changé de chaîne de télé ou de poste de radio, parce que chaque information glanée par les médias ne faisait qu'accentuer cette peine dans mon cœur.

Puis un soir, je reçois un coup de téléphone! L'occasion m'est donnée de transformer ma colère, ma honte et ma peine en action! La présidence de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse m'est offerte. J'y ai réfléchi, mais pas tant que ça! Comment aurais-je pu dire non à cette mission, pour toi, pour tous les petits du Québec qui ont besoin de notre amour et de notre protection?!

À travers les témoignages entendus, j'ai malheureusement pu confirmer ce que je craignais : trop souvent nous avons failli à notre devoir de prévention et de protection. Cette commission a permis à des enfants et à des jeunes d'exprimer publiquement leur vécu, leur histoire. Ces témoignages ont dû raviver la douleur de familles qui ont traversé des difficultés et qui s'attendaient à recevoir du soutien. Autant de familles dont la situation ne correspondait pas aux critères donnant accès aux services et qui n'ont pas reçu le coup de main attendu.

Plusieurs jeunes adultes passés par la protection de la jeunesse sont venus raconter leur vie dans ce système. J'ai dû y mettre toute mon énergie pour garder mon calme! J'imagine à peine ce que ça leur a demandé d'exposer leur vécu au grand jour. Je remercie ces jeunes adultes d'avoir fait entendre leur voix. Je salue leur courage d'avoir partagé leur expérience. Cela aura sans doute permis à d'autres jeunes d'entrevoir leur avenir autrement que dans la rue.

Des centaines de groupes, d'organismes et d'individus sont venus nous parler pour faire état des problèmes et suggérer des solutions. Au fil des audiences et des forums, j'ai été frappée par la somme des problèmes soulevés par les divers intervenants. Tellement de questions, d'incompréhensions ont surgi au cours des semaines et des mois : effritement des services de prévention dans les écoles, les services de garde et les CLSC; interprétation conservatrice du devoir de confidentialité entre professionnels; intervenantes laissées à elles-mêmes vis-à-vis de situations familiales délicates et très complexes; droits de l'enfant opposés aux liens parentaux; des enfants et des jeunes ballottés d'un hébergement à l'autre; lourdeur du processus judiciaire. De nombreux rapports antérieurs ont pourtant abordé ces questions et proposé des solutions sans qu'il y ait eu beaucoup de suites.

Nous avons étudié et scruté en long et en large toute cette masse d'informations recueillies. Nous avons fait ce travail avec lucidité, audace et courage. Chaque fois que l'on parlera de « société bienveillante », je penserai aux enfants et aux jeunes qui ont tous le droit de grandir dans un environnement aimant et stable. Travailler à instaurer cette société bienveillante est d'une importance majeure pour toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à la Commission. Parce que la bienveillance, c'est agir collectivement en fonction des besoins et des droits de tous les enfants. Celles et ceux qui liront ce rapport pourront constater ce qu'il faut réparer pour remettre à l'ordre du jour la société bienveillante. Ils verront comment des changements, tant législatifs

que structurels, mettront réellement l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des décisions. Mais il faudra aller au-delà des modifications gouvernementales. Ce que nous suggérons c'est un véritable changement de posture sociale. C'est une invitation à ce que chaque Québécoise et chaque Québécois s'imprègne de cette attitude bienveillante afin de créer un cercle protecteur autour des enfants et des jeunes.

Je m'en voudrais de passer sous silence les dizaines de personnes qui ont tenu à travailler à la Commission. Ces personnes ont mis leur vie entre parenthèses pour contribuer à nos travaux avec tout leur cœur, leur expérience professionnelle et de vie. Elles s'y sont consacrées avec « *une volonté de faire pour nos enfants* ».

Il y a encore une longue route à parcourir, ma belle Ti-Lilly. Mais j'ai confiance. J'ai confiance dans le fait que nos recommandations seront mises en application. J'ai confiance parce qu'on ne part pas de zéro. Nous pouvons prendre appui sur des acquis que nous nous sommes donnés collectivement, comme les centres de la petite enfance, les écoles, les CLSC et les organismes communautaires. Je suis convaincue que nous allons, tous ensemble, prendre les moyens pour transformer en actions concrètes cette colère, cette honte et cette peine ressenties à la suite de ta disparition. La route sera ponctuée d'obstacles et de difficultés, mais ton souvenir va nous accompagner, nous inspirer et nous guider vers notre destination, un Québec bienveillant pour ses enfants et ses jeunes!

« *Les souffrances des petits ne sont pas des petites souffrances. Alors aidons-les, écoutons-les.*¹ »

A handwritten signature in black ink that reads "Régine Laurent". The signature is fluid and cursive, with the first letter 'R' being particularly large and stylized.

RÉGINE LAURENT

¹ Phrase attribuée à Janusz Korczak, citée par Christian Whalen, conseiller juridique principal au Bureau du défenseur de l'enfant et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, lors de son témoignage, notes sténographiques du 27 février 2020, p. 166.